

[DISSERT] Concordat de 1801

Par **justine3407**, le 25/03/2017 à 21:05

Bonjour à tous!

Je dois rendre une dissertation dont le sujet est "Le concordat de 1801".

Toutefois nous n'en avons que très peu parlé en cours, voilà ce que j'ai noté:

Bonaparte sait que la pacification politique de la France passe par la paix religieuse qui a encore bradé la construction religieuse. Donc il s'engage pour parler avec le pape Pie VII, élu le 13 mars 1803 et décide de réconcilier la France et Rome en signant le Concordat en 1801. Le texte est relativement bref (17 articles). « Le gouvernement reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de la grande majorité des citoyens français. »

Le catholicisme traditionnel est donc enfin admis sans pour autant qu'on l'établisse comme religion. Le culte catholique classique est libre sous réserve de respecter les règles de l'ordre public. Pour calmer le jeu, Bonaparte accepte de demander la démission des constitutionnels et le pape, les évêques de l'ancien régime.

Le pape reconnaît l'alternance des biens d'église par l'État. En contre partie le consulat s'engage à mettre à disposition du clergé des lieux de culte et verser un traitement. Il est prévu que les nouveaux évêques sont nommés par les premiers consuls. Ils seront simplement institués spirituellement par le pape.

Le concordat, promulgué comme loi de l'Etat le 8 avril 1802, permet à Bonaparte d'annexer un règlement de police. On soumet la liberté religieuse à l'État. Les évêques ne peuvent pas sortir de leur diocèse sans autorisation du gouvernement et donc ne peuvent pas aller voir le pape.

J'ai donc du mal à trouver vers quelle question orienter ma dissertation, est ce que je dois plutôt trouver une problématique en rapport avec la pacification politique de la France? ou plutôt me concentrer sur les relations de l'Eglise et de la France? ou autre chose? sachant qu'il me faudra assez d'informations pour rédiger plusieurs pages...

Merci d'avance de votre aide! :)